



ARRÊTÉ MUNICIPAL

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA POLICE ADMINISTRATIVE

N° : PA 2026-0110
Le : **13 FEV. 2026**

Objet : Abrogation de l'arrêté municipal n° PA 26-0082
Fermeture temporaire de stades

Mis en ligne le :

13 FEV. 2026

Lieu : Fontblanche et Ladoumègue
N° Acte : 6.1

Le Maire de Vitrolles,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et suivants, L2213-1 à 6-1, conférant au Maire des pouvoirs généraux en matière de Police ;
Vu le code de la Sécurité Intérieure ;
Vu l'arrêté municipal n° 09-18 du 25 février 2009 portant règlement général des stades ;
Vu l'arrêté municipal n° 20-64 du 27 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre MICHEL, dans le cadre des activités liées aux sports ;
Vu l'arrêté municipal n° PA 26-0082 du 4 février 2026 portant sur la fermeture temporaire des stades de Fontblanche et Ladoumègue ;
Considérant la fin de la fermeture temporaire des stades ;

A R R Ê T E

ARTICLE 1

L'arrêté municipal n° PA 26-0082 du 4 février 2026 susvisé, est abrogé à dater du 16 février 2026 à 8h00.

ARTICLE 2

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à partir de sa publication ou de sa notification, par courrier ou en utilisant l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.vitrolles.fr

ARTICLE 3

Le présent arrêté entre en vigueur dès sa signature et les formalités de l'article L2131-1 du CGCT accomplies. Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement d'Istres,
- Monsieur le Directeur de Cabinet,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Directeur des Sports,
- Monsieur le Directeur de la Police municipale,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de la Police nationale,
- Monsieur le Chef du Centre d'Incendie et de Secours.

Jean-Pierre MICHEL
Adjoint au Maire
Déléguée aux Sports

